

ISOLER VOTRE LOGEMENT DU BRUIT DE LA RUE

PROPRIÉTAIRES

Après une phase d'audit gratuit préalable, Bordeaux Métropole propose* de vous accompagner en finançant jusqu'à 80 % de vos travaux d'isolation.

*sous conditions

ORFÈ
Cabinet de management de l'acoustique®



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

UNE OPÉRATION VISANT À RÉDUIRE LES POINTS NOIRS DU BRUIT (PNB)

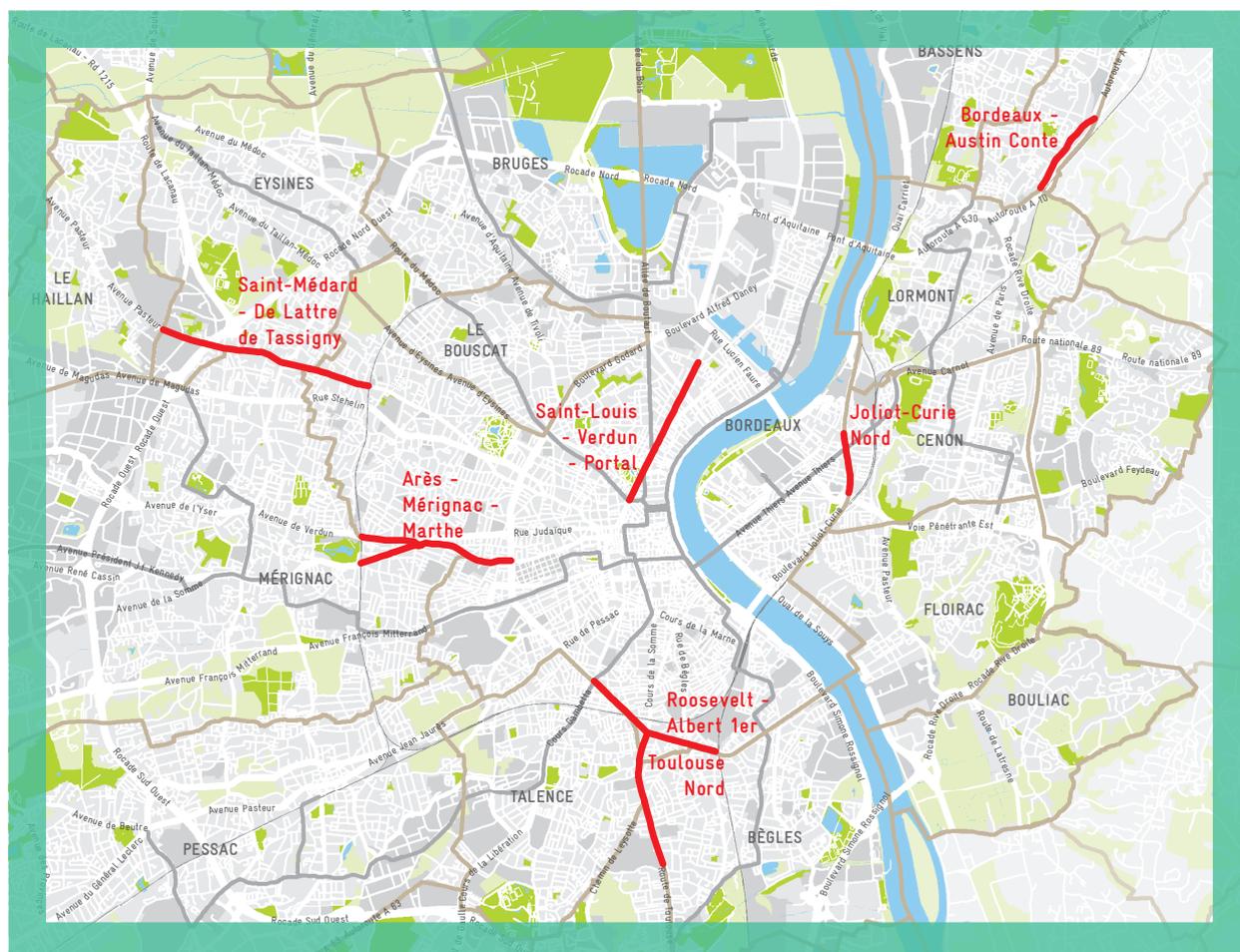
Dans le cadre de sa politique de prévention et de réduction du bruit dans l'environnement, Bordeaux Métropole poursuit le déploiement d'un dispositif visant à traiter les zones d'habitat les plus exposées aux nuisances sonores.

Afin d'améliorer le confort acoustique des logements dans ces secteurs, Bordeaux Métropole propose d'accompagner les propriétaires et, sous conditions, de subventionner jusqu'à 80% des travaux d'isolation des façades exposées au bruit.

Bordeaux Métropole a entrepris une première campagne de résorption du bruit entre 2015

et 2022 sur les boulevards Godard, Pierre 1^{er}, du Président Wilson et Joliot-Curie sud.

Selon les dernières cartes du bruit adoptées au Conseil métropolitain du 30 septembre 2022, **environ 90 000 riverains des voies métropolitaines sont victimes** nuisances sonores. Bordeaux Métropole lance donc une seconde campagne, sur sept nouveaux secteurs identifiés (voir cartographie).



— Zones dans lesquelles les logements sont impactés par le bruit et vont être ciblés par l'accompagnement.

Si vous êtes propriétaire d'un logement situé dans ces secteurs, vous avez été ou vous serez contacté par Bordeaux Métropole. Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur, la subvention dépend du nombre et de la nature des pièces à isoler et de votre niveau de ressources.

La subvention correspond à environ 80 % du montant des travaux éligibles dans la limite d'un plafond. Seuls les travaux acoustiques (menuiseries, entrées d'air et travaux consécutifs) sont subventionnables.

Pourquoi isoler mon logement ?

Isoler acoustiquement votre logement assure :

- Un confort intérieur : un bon isolement acoustique limite l'excès de bruit en provenance de la route.
- Des économies : l'isolation acoustique contribue à améliorer les performances thermiques de votre logement et limite votre consommation d'énergie.
- Une valeur ajoutée donnée à votre bien immobilier.

Comment bénéficier de l'accompagnement ?

Bordeaux Métropole met gratuitement à votre disposition un expert acousticien :

• **Pour réaliser un audit acoustique afin de :**

- Déterminer l'état actuel de votre isolation acoustique et vous indique si nécessaire les travaux d'amélioration acoustique : nature et coûts prévisionnels ;
- Préconiser des travaux d'amélioration thermique, une estimation des coûts, des économies et du retour sur investissement.

Ces travaux complémentaires d'amélioration thermique ne sont pas subventionnés dans le cadre de l'opération mais de nombreuses aides à la rénovation énergétique existent.

NB : Aucun engagement n'est requis de votre part : vous êtes libre de décider de réaliser ou pas les travaux à l'issue de l'audit.

• **Pour vous assister dans la réalisation des travaux :**

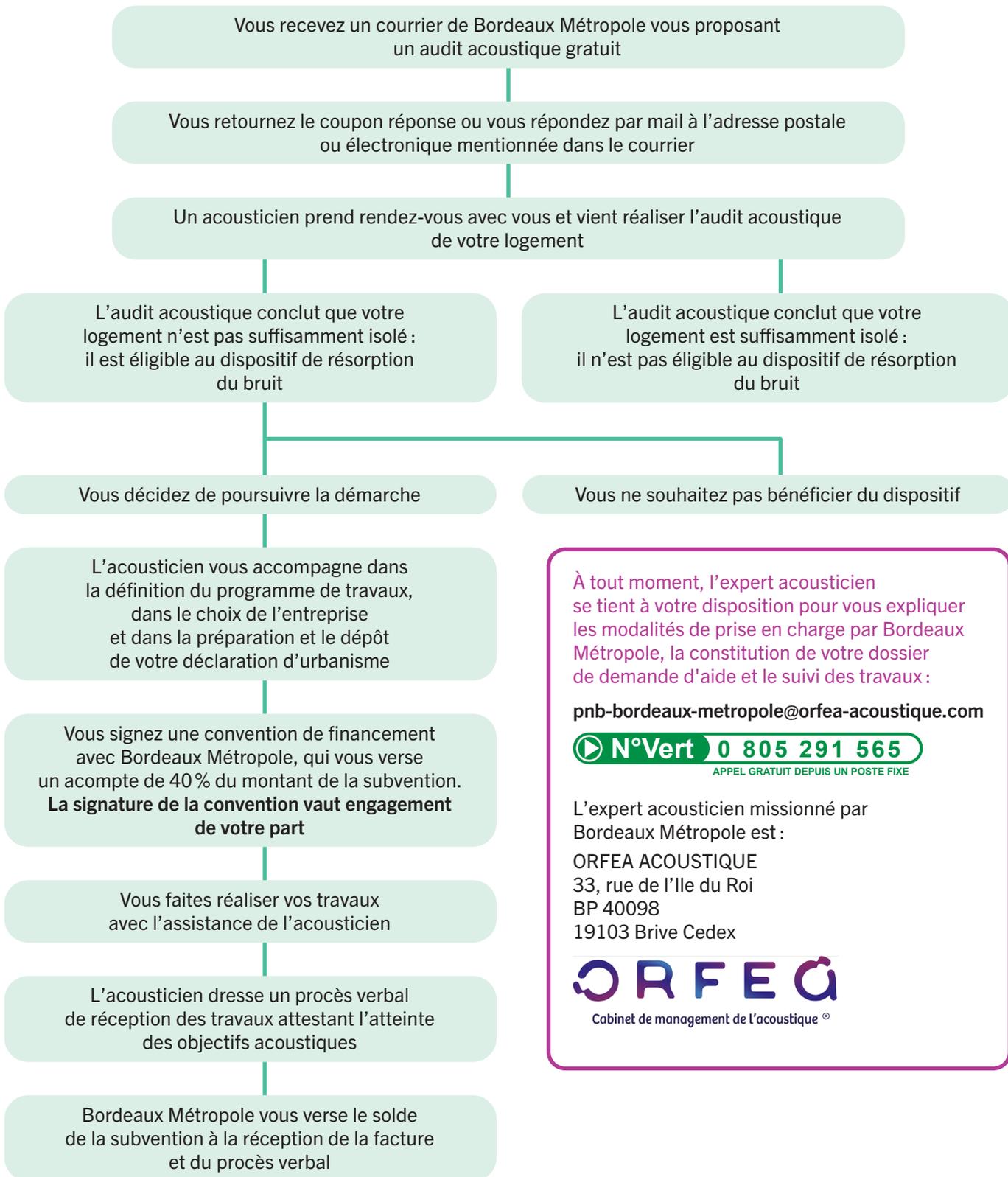
- Dans la préparation de vos documents d'urbanisme ;
- Si vous le souhaitez, dans le choix de l'entreprise et le suivi des travaux.

En fonction de l'enjeu patrimonial de votre logement, un référent des services instructeurs de l'urbanisme de Bordeaux Métropole pourra assister l'expert acousticien dans la définition des travaux d'isolation acoustique.

Pour bénéficier de conseils techniques et financiers gratuits sur la rénovation énergétique de votre logement, rendez-vous sur le site :

marenov.bordeaux-metropole.fr ou appelez le 0808 800 700 (n° gratuit)

LA PROCÉDURE



À tout moment, l'expert acousticien se tient à votre disposition pour vous expliquer les modalités de prise en charge par Bordeaux Métropole, la constitution de votre dossier de demande d'aide et le suivi des travaux :

pnb-bordeaux-metropole@orfea-acoustique.com

N°Vert 0 805 291 565
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

L'expert acousticien missionné par Bordeaux Métropole est :

ORFEA ACOUSTIQUE
33, rue de l'Île du Roi
BP 40098
19103 Brive Cedex



Cabinet de management de l'acoustique®